

Les représentants des organisations creusoises de retraités ont déposé une synthèse de leur analyse du projet de loi sur les retraites à la Préfecture

Les représentants des organisations creusoises de retraités CFTD, CGT, FGRCF, FGR/FP, FO, FSU, UNSA et UNRPA se sont réunis le vendredi 4 octobre à Guéret. Les lettres qu'ils ont envoyées en septembre aux parlementaires creusois pour exprimer leur opposition à la future loi sur les retraites n'ont pas reçu de réponse. Ils se sont donc rendus à la Préfecture pour déposer une synthèse de leur analyse du projet de loi. Leurs préoccupations demeurent sur les autres questions qui les concernent en particulier sur l'accès aux soins, la prise en charge de la perte d'autonomie, l'avenir des services publics...

Pour les organisations de retraités, dans une situation où il y a près de 5 millions de chômeurs et chômeuses, où la moitié des salariés ne sont plus dans l'emploi au moment de faire valoir leur droit à la retraite, où les jeunes peinent à intégrer le monde du travail, les projets du gouvernement ne sont pas acceptables. Les mesures annoncées accroissent en réalité la fragilisation de notre système de retraites et menacent de mettre à mal le niveau de vie de tous les retraités actuels et futurs. Le projet de loi s'inscrit clairement dans la logique régressive construite par les réformes successives de 1993, 2003, 2007 et 2010 avec un allongement de la durée des cotisations à 43 ans, en 2035 pour les natifs de 1973 et après. Cet allongement recule de fait l'âge de départ à la retraite et signe inévitablement la baisse des pensions pour tous les futurs retraités.

Les retraités creusois estiment que pour financer une retraite satisfaisante pour toutes et tous, d'autres solutions existent :

- Revenir sur les 200 milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises, notamment en supprimant les exonérations de cotisations sociales qui n'ont pas montré d'efficacité en matière d'incitation à l'emploi,
- Récupérer les 80 milliards de fraude et d'évasion fiscales,
- Exiger le versement des dettes patronales à la Sécurité Sociale,
- Créer une contribution sociale sur les revenus financiers des entreprises, au même taux que les cotisations assises sur le travail,
- Assoir l'assiette des cotisations sociales sur l'ensemble des rémunérations...

Les organisations creusoises de retraités CFTD – CGT – FGRCF – FGR/FP - FO – FSU – UNSA et UNRPA déplorent que le gouvernement et les élus de la nation n'entendent pas leurs arguments quand ils auront à légiférer sur ces sujets. En 2010 l'actuelle majorité gouvernementale a combattu la loi Fillon. Le projet actuel non seulement valide celle-ci mais l'aggrave bel et bien. Les organisations creusoises de retraités n'entendent pas accepter en 2013 ce qu'elles avaient combattu en 2010.

